

Image not found or type unknown



Une signature doit-elle contenir notre nom ?

Par **Gabrielle Henri**, le **30/08/2017** à **18:33**

Bonjour à tous,

J'espère me trouver dans la bonne catégorie du forum afin de poser la question suivante : une signature doit-elle être tout ou un partie de notre nom ?

Par exemple, puis-je signer d'un mot du dictionnaire ? A condition bien sûr de toujours garder la même signature, suis-je autorisée à signer les documents administratifs, carte d'identité, carte de crédit, etc., en écrivant par exemple, "télévision" d'une manière stylisée ?

Merci à tous !